

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2023

---

**JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 703

présenté par  
M. Bothorel

-----

**ARTICLE 7**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 23 par les mots :

« et est rendue publique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 23 prévoit l'actualisation de l'analyse d'impact relative à la protection des données personnelle (AIPD) en tant que de besoin, en adaptation aux circonstances du déploiement des traitements algorithmiques. Cette analyse actualisée est adressée à la CNIL.

Le présent amendement vise à rendre publique cette analyse d'impact actualisée, afin d'offrir une garantie supplémentaire quant à la transparence de l'action publique.